



**DEPARTEMENT DU CHER  
MAIRIE de VALLENAY (Cher)**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRETE MUNICIPAL n°31-2025  
du 17 juin 2025  
Individuel d'alignement**

Le maire de la commune de Vallenay,  
A la requête de monsieur Nicolas WALLOIS, géomètre-expert à Pierrelay – 37 route de Marmagne 18000 BOURGES,  
Agissant pour le compte du GFA MARIÉ, propriétaire de la parcelle sises commune de Vallenay, section AB numéro 2, en bordure de la route du Boischaud,  
Vu l'article L.112-1 du code la voirie routière pris dans son alinéa 3 ainsi que l'article L.122-4 du même code,  
Vu l'absence de plan d'alignement pour la route du Boischaud,  
Vu le tableau de classement des voies communales de la commune de Vallenay,  
Vu la constatation sur les lieux le 06 mai 2025,  
Vu le bâtiment en façade de la parcelle section AB numéro 2,

**ARRETE**

**Article 1 :** L'alignement individuel de la route du Boischaud est fixé au droit de la parcelle section AB n°2 de la commune de Vallenay, par les points n°171 et 202 tels que repérés sur le plan d'alignement ci-annexé, dressé par monsieur Nicolas WALLOIS le 06 mai 2025 sous la référence S25510.

Le point étant matérialisé par :

- 172 : angle du bâtiment
- 202 : angle du bâtiment

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié par voie électronique.

Fait à Vallenay,  
Le 17 juin 2025

Le Maire,  
Marina DUPUY

